



PC.DEL/1080/08
18 December 2008

Original: FRENCH

Présidence française du Conseil de l'Union européenne

**Conseil Permanent No. 745
18 décembre 2008**

Déclaration de l'Union européenne en réponse au rapport du Comité d'Audit

L'Union européenne souhaite la bienvenue au Conseil permanent aux membres du Comité d'audit et à son président M. Frederick Gazzoli.

Nous remercions le Comité pour son rapport très complet. Nous nous félicitons de ce que le travail effectué avec la Présidence en exercice, les membres du Comité consultatif pour la gestion et les finances, le Secrétaire général, l'encadrement et les organes de contrôle de l'Organisation ait permis au Comité d'étudier en détail la mise en œuvre des procédures et des contrôles internes et externes de l'Organisation. Nous ne doutons pas de ce que ses recommandations permettront de mener à bien les corrections ou améliorations nécessaires.

Cependant, nous devons une fois de plus constater l'absence de progrès significatif dans la révision du règlement financier, en dépit des efforts récemment poursuivis par la présidence ukrainienne du groupe de travail ad hoc. Nous appelons instamment tous les Etats participants à parvenir à un accord sur les changements pratiques nécessaires du règlement financier, dont l'absence expose notre Organisation au risque de dysfonctionnements de gestion.

ue2008.fr

De même, en dépit du satisfecit accordé par le Comité à l'égard des progrès accomplis en matière de procédures budgétaires et de planification, le Comité consultatif sur la gestion et les finances n'a pas encore été en mesure de présenter les recommandations sollicitées par le Conseil permanent pour agir en la matière. Nous souhaitons progresser rapidement dans la voie proposée par la Présidence en exercice à cet effet.

Nous encourageons naturellement les services compétents du Secrétariat à suivre les recommandations du Comité, en particulier s'agissant de poursuivre les efforts engagés dans le sens d'une politique générale de gestion des risques. Nous souhaitons que la réflexion se poursuive sur les conditions de l'éventuel passage aux Normes comptables du secteur public international.

Nous nous réjouissons des bonnes relations de travail du Comité avec l'Auditeur externe et le Bureau de l'Inspection interne et l'encourageons à les poursuivre dans un esprit de coopération et de complémentarité.

Pour conclure, nous saluons le travail du Comité et sa contribution au renforcement des mécanismes de contrôle de notre Organisation.

La Turquie, la Croatie* et l'ancienne République yougoslave de Macédoine*, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie - Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association Européenne de libre-échange et membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la République de Moldavie et la Géorgie se rallient à cette déclaration.

*La Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.

ue2008.fr